Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



31 octobre 2012

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

### PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013

### Index

Projet de décret	2
Tableau annexé au décret	13

#### PROJET DE DECRET

### contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013

## CHAPITRE 1<sup>er</sup> **Dispositions générales**

#### Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

#### Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2013, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	384.955,00	384.955,00
Crédits dissociés	2.206,00	1.927,00
TOTAUX	387.161,00	386.882,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

#### Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1<sup>er</sup>, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.00.12.03).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

#### Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.10.33.04.

#### Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 21.0.11.08, 21.00.61.35, 22.32.11.01, 22.50.61.35, 22.50.61.36, 22.50.61.37, 22.50.61.38, 22.50.61.39, 22.60.33.01, 22.60.12.01, 23.50.61.35, 24.00.61.35, 25.00.11.04, 28.00.61.35, 29.02.11.01, 29.02.61.35, 29.03.11.01, 29.03.11.02, 29.03.11.04, 29.03.11.07, 29.03.11.08, 29.03.61.35 et 30.02.61.35 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

#### Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrétal de la Commission communautaire française.

#### Article 7

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.

#### Article 8

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, et pour la mise en oeuvre éventuelle des emprunts prévus à l'article 15 du présent décret, le Collège est autorisé à procéder à des redistributions à partir des divisions 21,24,29 et 30 programme 0 – activité 2 vers les allocations de base 27.08.21.11 et

27.08.91.11 en vue de rembourser les emprunts conclus pour les dits-travaux.

#### Article 9

Par dérogation à l'article 40, § 1er, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

#### Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

#### Article 11

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

- 25.00.21.11 Leasing financier de bus scolaires (intérêts)
- 25.00.91.11 Leasing financier de bus scolaires (amortissements)
- 26 30 43 07 Subvention accordées à l'Institut pour l'organisation de formations dans le cadre du New Deal
- 27.01.43.03 Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 27.07.21.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 27.07.91.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 7.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires, intérêts débiteurs)
- 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)
- 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas ...)

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

- 1.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 2.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 3.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 4.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 5.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base :

- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs, Commission des stages)
- 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement jury d'examen, conférences, leçons didactiques)

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :

- AB 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- AB 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
- AB 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment Personnes handicapées
- AB 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment Cohésion sociale
- AB 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiment Action sociale

AB 22.50.61.38 Dotation au SGS Bâtiment

AB 22.50.61.39 Dotation au SGS Bâtiment

AB 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment

AB 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment

AB 26.20.41.31 Dotation au SGS - Formation PME

- AB 26.30.43.05 Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la soustraitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) – IBFFP
- AB 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics IBFFP

AB 28.00.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

AB 29.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

AB 29.03.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

AB 30.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

La 1e tranche des subventions octroyées sur les allocations de base suivantes peut être payée selon la procédure des dépenses fixes :

- AB 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
- AB 26.10.45.24 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence Franco-phone pour l'éducation et formation tout le long de la vie
- AB 26.10.45.25 Contribution financière de la CCF au « Service francophone des métiers et qualifications »
- AB 26.20.41.03 Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises

#### Article 12

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

- AB 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège
- AB 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- AB 21.00.01.03 Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)
- AB 21.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire
- AB 21.00.01.08 Accord Non Marchand Eco Chèques
- AB 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
- AB 21.00.11.05 Frais liés au personnel
- AB 21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (ex-CFC)
- AB 21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant
- AB 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- AB 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH

- AB 21.00.11.20 Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1er janvier 1995
- AB 21.00.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
- AB 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- AB 21.00.12.03 Frais de gestion du personnel
- AB 21.00.12.04 Frais de formation du personnel
- AB 21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration
- AB 21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement
- AB 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (y compris les jetons de présence)
- AB 21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)
- AB 21.00.12.15 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique
- AB 21.00.74.01 Dépenses patrimoniales
- AB 21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique
- AB 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- AB 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- AB 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (action sociale)
- AB 22.10.12.02 Promotion, publication, diffusion (action sociale)
- AB 22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale

- AB 22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique
- AB 22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale ».
- AB 22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil
- AB 22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables
- AB 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
- AB 22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation
- AB 22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
- AB 22.20.33.08 Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale
- AB 22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrat communaux de cohésion sociale
- AB 22.20.43.05 Cofinancement du FIPI communal
- AB 22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
- AB 22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
- AB 22.32.11.01 Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire
- AB 22.40.33.12 Subventions aux services agréés d'aide aux familles
- AB 22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial (PMF)
- AB 22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
- AB 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de missions (déplacements, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (santé)

AB 23.10.12.02 Promotion,	publication,	diffusion
(santé)		

- AB 23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- AB 23.10.41.01 Coopération avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées
- AB 23.20.33.04 Subventions aux services de santé mentale
- AB 23.20.33.05 Subventions aux centres de téléaccueil
- AB 23.20.33.06 Subventions au service intégré de soins à domicile
- AB 23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jour
- AB 23.20.33.09 Subventions aux associations en matière de soins palliatifs
- AB 23.20.33.10 Subventions aux centres de coordination
- AB 23.20.33.15 Subventions aux Associations de santé intégrée
- AB 23.20.33.16 Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie
- AB 23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'actions en santé
- AB 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)
- AB 24.00.12.02 Promotion, publication, diffusion (Tourisme)
- AB 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)
- AB 25.00.12.03 Frais de transport (Transports scolaires)
- AB 25.00.12.11 Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires
- AB 25.00.12.13 Frais de location simple de bus

- AB 26.10.33.02 Décret ISP : OISP agrées financement de l'équipe de base
- AB 26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
- AB 26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
- AB 26.20.11.01 Rémunération du personnel du service à gestion séparée Service Formation PME
- AB 27.01.12.11 Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)
- AB 29.02.11.01 Rémunération du personnel Complexe sportif
- AB 29.02.12.11 Dépense de fonctionnement Complexe sportif
- AB 29.03.11.01 Rémunération du personnel enseignant hors Haute Ecole
- AB 29.03.11.02 Rémunération du personnel enseignant Haute Ecole
- AB 29.03.11.04 Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.
- AB 29.03.11.05 Frais liés au personnel
- AB 29.03.11.06 Quotes-parts dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant
- AB 29.03.11.07 Rémunération du personnel non enseignant hors Haute école
- AB 29.03.11.08 Rémunération du personnel non enseignant de la Haute école
- AB 29.03.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
- AB 29.03.12.10 Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires
- AB 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole.
- AB 29.03.12.12 Frais de gestion du personnel
- AB 30.00.01.02 Frais liés à l'immeuble à Paris

- AB 30.00.12.00 Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
- AB 30.00.12.01 Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
- AB 30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
- AB 30.00.33.02 Actions francophonie
- AB 30.01.12.01 Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
- AB 30.01.33.01 Subventions de politique générale

#### Article 13

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

- 21.00.01.03 Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Réduire et Compenser)
- 21.00.01.04 Dépenses relatives à l'embauche compensatoire
- 21.00.01.05 Accord non marchand (ACS)
- 21.00.01.07 Accord Non Marchand Embauche Compensatoire
- 21.00.01.08 Accord Non Marchand Eco Chèques
- 21.00.33.01 Dotation au Service social
- 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 22.10.33.01 Subventions à des organismes d'aide sociale
- 22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique
- 22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
- 22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables

- 22.10.33.08 Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
- 22.10.33.09 Subventions aux réseaux en action sociale
- 22.10.33.10 Subventions aux services de médiation de dettes
- 22.10.33.11 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
- 22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
- 22.20.00.01 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
- 22.20.33.02 Subvention pour le centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes
- 22.20.33.03 Cofinancement du FIPI associatif
- 22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation
- 22.20.33.05 Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »
- 22.20.33.06 Subventions au Centre Régional d'appui
- 22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
- 22.20.33.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale
- 22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale
- 22.20.33.10 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
- 22.20.43.05 Cofinancement du FIPI communal
- 22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif

22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
22.32.41.31 Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire
22.33.41.03 Dotation au SGS - Service bruxellois

- 22.33.41.03 Dotation au SGS Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)
- 22.40.33.14 Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
- 22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
- 22.40.33.16 Subvention aux Services Espace Rencontres
- 22.40.33.17 Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du  $3^{\mathrm{\`e}me}$  âge
- 22.40.33.18 Subventions au service d'aide aux personnes âgées maltraitées
- 22.40.33.19 Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)
- 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiments Personnes handicapées
- 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiments Cohésion Sociale
- 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiments Action Sociale
- 22.50.61.38 Dotation au SGS Bâtiments
- 22.50.61.39 Dotation au SGS Bâtiments
- 22.50.63.24 Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage
- 23.10.33.01 Subventions pour recherches dans le domaine de la santé
- 23.10.33.06 Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale
- 23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

- 23.10.33.13 Subventions pour des initiatives en matière de santé
- 23.10.33.14 Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé
- 23.10.41.01 Coopération avec l' Etat fédéral et/ou entités fédérées
- 23.20.33.06 Subvention au service intégré de soins à domicile
- 23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jours
- 23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
- 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 24.00.01.01 Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016
- 24.00.33.02 Subventions aux associations actives en matière de tourisme
- 24.00.52.03 Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)
- 24.00.52.04 Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)
- 24.00.53.01 Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes
- 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 24.00.63.04 Subventions d'équipements touristiques (secteur public)
- 26.10.01.01 Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
- 26.10.33.01 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion professionnelle
- 26.10.33.03 Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture
- 26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
- 26.10.33.06 Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle

- 26.10.33.07 Subventions à la FeBISP
- 26.10.33.08 Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrées
- 26.10.33.09 Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle
- 26.10.33.11 Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
- 26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
- 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
- 26.10.45.24 Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
- 26.10.45.25 Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et des Qualifications
- 26.20.33.01 Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
- 26.20.33.02 Subventions à Skills Belgium
- 26.20.41.03 Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
- 26.20.41.31 Dotation au SGS Service Formation PMF
- 26.30.43.05 Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)
- 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
- 26.30.43.07 Subvention à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal

- 27.01.43.03 Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 28.00.52.02 Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1<sup>er</sup> avril 1977)
- 28.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 29.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 29.03.01.01 Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant
- 29.03.33.01 Subvention aux centres de technologies avancées du CERIA asbl
- 29.03.43.05 ubventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère
- 29.03.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
- 30.00.33.02 Actions francophonie
- 30.00.33.03 Subventions aux associations participant à un travail en réseau mené dans un cadre multilatéral
- 30.00.45.01 Transfert au WBI
- 30.01.33.01 Subventions de politique générale
- 30.01.41.01 Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant
- 30.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments

#### Article 14

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

 aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire francaise;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Le Collège est autorisé à grever d'un mandat et d'une inscription hypothécaire le terrain situé Rue Potaerde 268 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe, dont la Commission communautaire française est propriétaire, en vue de garantir l'emprunt à conclure par l'ASBL HOPPA pour la construction d'un centre de jour et d'un centre d'hébergement pour 25 personnes handicapées.

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française aux emprunts des auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe qui permettront la réalisation des travaux de réaménagement des deux infrastructures d'accueil, pour un montant maximal de 2.000.000 EUR.

#### Article 15

Le Collège est autorisé à couvrir par des emprunts le financement des dépenses budgétaires relatives à des investissements de nature immobilière en matière d'enseignement pour un montant maximum 2 millions d'Euros en 2013.

## CHAPITRE II Services à gestion séparée

#### Article 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2013 annexé au présent décret.

#### Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2013 annexé au présent décret.

#### Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2013 annexé au présent décret.

#### Article 19

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2013 annexé au présent décret.

# CHAPITRE III Organisme d'intérêt public

#### Article 20

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2013

#### Article 21

Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Christos DOULKERIDIS

## **TABLEAU ANNEXE AU DECRET**

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE C.DOULKERIDIS	Ì						
Prog. 0 : .							
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	293	299
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	13	13
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	27	27
Totaux pour le programme 0					cnd	333	339
Totaux pour la division organique 1					cnd	333	339
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué							
Prog. 0 : .							
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	150	153
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	196	199
Totaux pour la division organique 2					cnd	196	199
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.CEREXHE							
Prog. 0 : .							
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	158	161
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	196	199
Totaux pour la division organique 3					cnd	196	199
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.HUYTEBROECK							
Prog. 0 : .							
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	158	161
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	201	204
Totaux pour la division organique 4					cnd	201	204
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir							
Prog. 0 : .							
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	5					195	199
Frais de fonctionnement du cabinet	5			12.19		24	24
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01		4	4
Totaux pour le programme 0	-				cnd	223	227
Totaux pour la division organique 5	1				cnd	223	227
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.							
Prog. 0 : .							
Dotation a l'Assemblee	6	0	0	01.01		0	888
Totaux pour le programme 0	-				cnd	0	888
Totaux pour la division organique 6					cnd	0	888

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Division 07 CABINETS							
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge							
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01	cnd	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	0	0
Totaux pour la division organique 7					cnd	0	0
Division 21: ADMINISTRATION							
Prog. 0 : SUBSISTANCE							
Accord Non Marchand Gestion Embauche compensatoire (BEC et Reduire et Compenser)	21	0	0	01.03	cnd	68	70
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce co	0	0
Accord Non Marchand ACS	21	0	0	01.05		760	760
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06		130	200
Accord Non Marchand Embauche compensatoire	21	0	0	01.07	co cnd	100 4.146	100 4.290
Accord Non Marchand Eco Chèques	21	0	0	01.08		365	0
Accord Non Marchand Volet Bien Etre	21	0	0	01.09		350	350
Accord Non Marchand Primes syndicales	21	0	0	01.10		191	191
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03		16.618	17.778
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3.438	3.530
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	cnd	898	915
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	21	0	0	11.08	cnd	1.430	1.451
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	3.322	3.415
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	2	2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	124	80
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	344	354
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	5	0
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01		38	38
Frais de gestion du personnel	21	0				600	603
Frais de formation du personnel	21	0	0			165	165
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	795	800
Application of of all a sub-	21	0	0	12.06	се	0	0
Application général e-sub					со	114	114
Application hudgétaire et comptable	21	0	0	12.07	се	0	250
Application budgétaire et comptable					со	160	350
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail	21	0	0	12.09	cnd	127	127
(SIPP)fonct. Frais de fonctionnement	21	0	0	12.09		1.368	1.310
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.11		1.300	70
Politique d'égalité des chances pour l'accés à la fonction publique	21	0	0	12.15		40	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16		40	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01		821	835
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35		1.014	898
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01		87	87
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02		160	160
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0			18	18
					cnd	37.420	38.377
Totaux pour le programme 0					со	374	564
					се	130	450

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE							
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet							
1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions							
et a la Commission communautaire francaise et des arrêtes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0	0
Remboursement de la dotation	21	1	0			0	0
Totaux pour le programme 1					cnd	0	0
, , ,					cnd	37.420	38.377
Totaux pour la division organique 21					со	374	564
					се	130	450
Division 22 AIDE AUX PERSONNES					cc	130	+30
DIVISION 22 AIDE AOA FEROONNES							
Prog. 1 : ACTION SOCIALE							
riog. 1. Notion occurate							
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions							
(deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des							
personnes etrangeres a l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	41
Intervention de la Cocof dans le coût des abonnements scolaires (STIB) des élèves/étudiants fréquentant les établissements organisés ou							
subventionnés par la Communauté Française	22	1	0	1203	cnd	0	0
Subventions a des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.01	cnd	468	468
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale			_				
g	22	1	0	33.03	cnd	3.118	3.215
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de							
placement et de locaion d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	cnd	121	147
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales	22	,	0	33.05	and	42	42
et de sante de Bruxelles-Capitale" Subventions aux centres d'accueil	22	'	0			9.833	10.358
Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	'	0			1.043	1.081
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de	22	·		33.07	Criu	1.043	1.061
politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	30	74
Subventions aux réseaux en action sociale	22	1	0	33.09	cnd	0	60
Subventions aux services de médiation de dettes	22	1	0	33.10	cnd	0	270
Subventions à l'oganisme intersectoriel de coordination	22	1	0	33.11	cnd	84	86
Subventions pour l'informatisation en matiere d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135
Totaux pour le programme 1					cnd	14.952	16.014
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES							
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-	22	2	0	00.01	cnd	890	923
marchand au secteur de la cohésion sociale					caa	0	0
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des							
communautes locales et leur cohabitation Subventions pour le Centre régional pour le développement de	22	2	0	12.02	cnd	99	99
l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	cnd	839	857
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd	97	97
Subventions aux associations visant a l'integration sociale des							
communautes locales et leur cohabitation	22	2		33.04		413	413
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2		33.05		154	154
Subventions au centre régional d'appui	22	2		33.06		234	239
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd	1.583	1.617
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd	6.331	6.468
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	590	603
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et							
d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10	cnd	200	294

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-	22	2	0	33.11	се	0	800
arrivants					со	0	500
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	cnd	466	466
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	22	2	0	52.01	cnd	78	78
Subventions pour infrastructurres dans le cadre du co-financement du FIPI	22	0	_			0	
communal	22	2	0	63.01		11.974	12 209
					cnd ce	0	12.308
Totaux pour le programme 2					co	0	500
					caa	0	300
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES					caa	U	0
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE							
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	867	763
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3			cnd	931	640
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.798	1.403
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH.							
Contrat de maintenance évolutive	0.0	•	_	40.00		0	
Contrat de maintenance évolutive	22	3				0	0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	ce	116	50 166
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03		126.473	131.724
5000001100 0.0.0. 051111.		J		11.00	cnd	126.473	131.724
Totaux pour l'activité 3					се	0	50
					СО	116	166
					cnd	128.271	133.127
Totaux pour le programme 3					се	0	50
					со	116	166
Prog. 4 : FAMILLE							
Subventions our pervises agrees diside our familles	00		_	00.40		00.000	07.570
Subventions aux services agrees d'aide aux familles Subventions aux centres PMF	22 22			33.12		26.338	27.578
Subventions aux centres rivii Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes agees (secteur	22	4	0	33.13	Cria	6.857	7.069
prive)	22	4	0	33.14	cnd	158	216
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15		240	244
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	cnd	497	512
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	301	301
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	cnd	53	54
Subvention pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle	22	4	0	33.19	and	0	300
affective et sexuelle (EVRAS)  Totaux pour le programme 4		4	0	33.19	cnd	34.444	36.274
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES					ona	0	00.27
Honoraires, frais d'etude, et documentation en matiere d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	0	0
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes Handicapés	22	5	0			1.151	850
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0			0	0
Dotation au SGS Bâtiments - Action sociale	22	5	0	61.37	cnd	1.392	646
Dotation au SGS Bâtiments - Affaires sociales	22	5	0	61.38	cnd	0	782
Dotation au SGS Bâtiments - Construction et équipement halte garderie	22	5	0	61.39	cnd	0	255
Etoile polaire Terrains d'accueil pour les gens du voyage	22	5				13	255
		J	J	00.24	JIIU	13	13

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Prog. 6 : SOUTIEN A LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE							
ENFANCE							
Subventions en matière d'infrastructure de crèche	00			00.04			0.40
Honoraires, frais d'etude, et documentation en matiere d'infrastructures de	22	6	0	33.01	cnd	0	240
crèches	22	6	0	12.01	cnd	0	60
Dotation au SGS Bâtiments - Crèches	22	6	0	61.31	cnd	0	C
Totaux pour le programme 6					cnd	0	300
					cnd	192.197	200.569
Totaux pour la division organique 22					се	0	850
Totaux pour la division organique 22					со	116	666
					caa	0	C
Division 23 SANTE							
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE							
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	23	1	0	12.01	cnd	61	61
Promotion, publications, diffusion	23					68	68
Fonds de participation pour les habitants	23		0			12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01	cnd	83	83
Subventions pour des etudes et des initiatives originales en sante mentale			_	00.00		70	
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales	23	1	0	33.06	cna	76	76
et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd	89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	cnd	804	884
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33.14	and	105	105
	23					22	22
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	20			41.01	caa	0	
Totaux pour le programme 1					cnd	1.320	1.400
					caa	0	0
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES							
.,							
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	cnd	14.241	14.834
Subventions aux centres de tele-accueil	23		0	33.05		802	822
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	36	36
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	cnd	30	31
Subventions aux asoociations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	1.099	1.219
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd	1.475	1.560
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	cnd	3.317	3.544
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	4.507	4.639
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd	182	182
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23			33.18		651	664
Totaux pour le programme 2					cnd	26.340	27.531
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES							
	Ī						
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	cnd	474	474
Totaux pour le programme 5	Ĭ				cnd	474	474
Totalian and I divide a second					cnd	28.134	29.405
Totaux pour la division organique 23					caa	0	C

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Division 24 TOURISME							
Prog. 0 : .							
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	750	0
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	24	0	0	12.01	cnd	136	5
Promotion, publication, diffusion	24			12.02	cnd	102	69
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce co	40 41	38 38
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02		1.204	2.006
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions	24	0	0	33.03	cnd	3.495	4.143
spécifiquement bruxelloises.	24	0				0	545
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	ce co	0	670 327
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	ce co	0	0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotes	24	0	0	53.01	cnd	20	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183	183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	се	0	0
					со	150	100
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce co	39	0 39
Totaux pour le programme 0					cnd	5.890	6.971
retain pour le pregramme e					со	193	504
					се	79	708
Totaux pour la division organique 24					cnd	5.890	6.971
					со	193	504
					се	79	708
Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE							
Prog. 0 : .							
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	2.318	2.646
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	7.608	8.293
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	171	171
Frais de location simple de bus	25	0	0			99	99
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0			0	C
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0		_		0	C
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)	25	0	0	91.11		0	C
Totaux pour le programme 0					cnd	10.196	11.209
Totaux pour la division organique 25					cnd	10.196	11.209

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE							
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE							
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	733	613
Prestations de tiers, frais de missions(deplacement, sejours) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a	26		0	40.01		6	6
l'administration.	26		0	12.01		6	6
Promotion,publication,diffusion.  Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation et de la communication	26		0	12.02		25	25
des programmes europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce	0 34	50 45
Promotion d'activites et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	86	86
Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	26		0	33.02		6.057	6.264
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26		0	33.02		18	18
Initiatives de formation pour appointes et salaries horsIBFFP, notamment les indemnites de promotion sociale.	26		0	33.04		4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees aux activites d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	cnd	32	32
Subventions a la FEBISP	26		0	33.07		68	68
Subventions of the FEDICI Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agrees.	26		0	33.08		199	220
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09		1.112	1.211
Frais de gestion lié à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd	36	36
Financement de la delegation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-profesionnelle.	26	1	0	33.11	cnd	30	30
Subvention à Skills Belgium	26	1	0	33.12	cnd	25	25
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	0	0
Contribution financiere de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	110	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	end	16	16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications				45.25		53	53
Totaux pour le programme 1	H			10	cnd	8.610	8.817
Totalix pour le programme i	⊣	┝				34	45
	├	<del> </del>			CO	0	50
Dana C. OLAGGEG MOVEMBEG	╨	<b></b>			ce	U	50
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES						I	
Subvention en matiere de formation des independants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	256	231
Subvention à Skills Belgium	26	2	0	33.02	cnd	0	25
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	8.300	8.478
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26	2	0	85.50	cnd	0	0
Totaux pour le programme 2					cnd	8.605	8.783

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA							
FORMATION PROFESSIONNELLE							
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire( y compris la sous-							
traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs							
professionnels).	26	3	0	43.05	cnd	29.222	30.399
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation organisees							
dans le cadre de partenariat avec des acteurs prives ou publics.	26	3	0	43.06	cnd	2.420	2.420
Subvention à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	26	3	0	43.07	cnd	0	2.320
Totaux pour le programme 3		_			cnd	31.642	35.139
Totaux pour la division organique 26					cnd	48.857	52.739
·					со	34	45
					се	0	50
Division 27 DETTE						Ů	30
Prog. 0 : .							
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES							
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119	119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	380	380
Totaux pour l'activité 1					cnd	499	499
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES							
BATIMENTS SCOLAIRES							
Interets des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd	0	0
Amortissements.	27	0	3	91.11		0	0
Totaux pour l'activité 3					cnd		0
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs							_
locaux							
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	12	9
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	07	0	0	00.00		70	00
	27	0	6	63.22		76	
Totaux pour l'activité 6  Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42					cnd	88	89
rici. 1 . Delles Daliffettis Nue des Falais 42							
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd	951	901
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11		748	797
Totaux pour l'activité 7		3	,	J1	cnd	1.699	1.698
Totaux pour le programme 0					cnd	2.286	2.286
Totaux pour la division organique 27						2.286	2.286
Totaux pour la division organique 21					cnd	2.286	2.286

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS							
Prog. 0 : .							
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees (A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02		148	148
Dotation au SGS Bâtiments	20	0	0	C4 0E	CO	148	148
Dotation au 363 Batiments	28	0	U	61.35	cnd	70 70	70 70
Totaux pour le programme 0					се	148	148
Totalax pour le programme o					co	148	148
					cnd	70	70
Totaux pour la division organique 28					се	148	148
					со	148	148
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE							, , ,
BRABANT							
Prog. 0							
Prog. 0 : .							
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF							
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	1.180	1.215
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11		350	367
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35		602	602
		0					
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	U	2	74.02		50	15
Totaux pour l'activité 2					cnd	2.182	2.199
Act. 3 : ENSEIGNEMENT							
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de							
la valorisation de l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01	cnd	150	300
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	3.868	4.050
Remuneration du personnel enseignant de la Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	80	80
Remuneration des animateurs et coordinateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd	31	10
Frais lies au personnel	29	0		11.05		454	467
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu	29	0	3	11.06	cnd	204	230
de l'ex-province du Brabant					caa	0	0
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.07	cnd	11.753	12.238
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.08	cnd	2.300	2.438
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21	cnd	0	0
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00		10	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec	29		3	12.01		0	0
l'enseignement					со	0	0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	7	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire		_	_	40.44	اد مد	7.405	7.405
francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3			7.125	7.125
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12		181	181
Subvention aux centres de technologies avancées du Ceria ASBL	29	0	3	33.01		40	40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	cnd	691	691

BUDGET 2013 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Initial 2012	Initial 2013
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.033	8.138
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission	29	0	3	74.01	and	816	816
communautaire francaise, hors Haute-Ecole. Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.01		201	201
Achat de biens meubles durables pour les activites parascolaires.	29	0	3			10	10
rional de Biolie medicio dall'ablee pedi loc delivitos paraccolarios.	23			74.00	cnd	35.954	37.032
					со	0	07.002
Totaux pour l'activité 3					се	0	0
					caa	0	0
					cnd	38.136	39.231
					СО	0	09.291
Totaux pour le programme 0					ce	0	0
					caa	0	0
					cnd	38.136	39.231
					СО	0	09.231
Totaux pour la division organique 29						0	0
					ce	0	0
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES					caa	U	0
TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE							
Prog. 0 : .							
1 10g. 0							
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES							
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre							
des Relations internationales	30		0			0	0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	24	24
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30		0			20	20
Subventions aux associations	30		0			41	41
Actions francophonie	30		0	33.02		50	50
Subventions aux associations participant à un travail en réseau mené dans							
un cadre multilatéral	30		0	3303	cnd	0	0
Transfert à WBI	30	0	0	45.01	cnd	232	232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40		0	0
Totaux pour l'activité 0					cnd	402	402
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE							
Tablaco da bard	1 .		l .	0.1 -			
Tableau de bord	30			01.01		10	10
Promotion, publication & diffusion	30		1	12.01		78	78
Subventions de politique generale  Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de	30	0	1	33.01	cnd	355	414
l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.506	1.565
Act. 2 : Infrastructures CIVA							
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	75	75
Totaux pour l'activité 2					cnd	75	75
Totaux pour le programme 0					cnd	1.983	2.042
Totaux pour la division organique 30					cnd	1.983	2.042
	ĺ				cnd	366.318	384.955
					со	865	1.927
Totaux pour le budget					се	357	2.206
					caa	0	0

### **Annexes**

Montant craft   Montant craf								SGS Bâtiments initial 2013	2013				
Figure 10   Figure 11   Figure 12   Figu		Administration	u		Re	ecettes				Dépenses			
Continum 1575   Continum 157		Montant cnd (milliers d'€) - 2012 initial	Montant cnd (milliers d'€) - 2013	Libellé	Intitulé	Montan	t initial 2012	Montant initial 2013	Intitulé	Libellé	Type de crédit	Initial 2012	Initial 2013
Countion at SGS   Doublement ST11010   C   CT110010   C   CT110010   Dependes - Hole definences administratify   C   CT110010   CT				Dotation au SGS			11:50			MANAGEMENT CONTRACTOR OF THE C	ce		200
10.04   10.05   10.0	11.61.35	621	621	bâtiments	7.11.11.01	Ę				Dépenses - division culture	00		
1014   886   Detation at 1553   22,100,001   C   771,000,000   C   710,000,00   C   710,0							1,5442				ce		
Department 1555   Department 2555   Department			1117			ψ.	771.000,00			Dépenses - frais de gestion bâtiments administratifs		771.000,00	33
1014   2556   Definition at St.   243,000,00   C   212,000,01   Defendes - bitimental administrativities sociale   C   705,000,00   C   212,000,01   Defendes - bitimental administrativities sociale   C   705,000,00   C   212,000,01   Defendes - bitimental administrativities sociale   C   705,000,00   C   212,000,01   Defendes - bitimental administrativities sociale   C   705,000,00   C   705,				Dotation au SGS			27415				93		89
Total Control au SSS	0.61.35	1014	898	bâtiments	7.21.00.01	ψ			6.21.00.02	Dépenses - bâtiments administratifs	8		83
15.5   Detection at SGS   122.50.01   C   705.000,00   C   122.50.02   C   122.50.03   C   1				Dotation au SGS						Dépenses - subvention infrastructures sociales	8		
0 Tist	50.61.37	705	218	bâtiments	7.22.50.01	ę			6.22.50.01	(secteur privé)	8		鱟
0         722.         Universition as SSS         7.22.50.031         €         722.00.03         6.22.50.03         Dépenses - Sulvention se affaires sociales         Co         €           0         0         Dépanses SSS         255.00.03         €         1.151.000.00         €         2.25.00.03         Dépenses - Sulvention dans les infrares sociales         €         €         1.151.000.00         €         1.151.00				Dotation au SGS				A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O		***************************************	ce		
Decision au SGS   Decision a	50.61.38	0	782	bâtiments	7,22,50,05	نيب				Dépenses affaires sociales	8	٠	
0         bătiments         7.22.60.01         € 2.2.60.01         Dêpenses Chéches         Chéches         Control de la 151.000.00         € 1.51.000.00				Dotation au SGS			(character)				93	·	100
1151   6504   Definients   Definition   Definients   Definition   Definition   Definients   Definition   De	50,61.31	0	0	bâtiments	7.22.60.01	Ę	•		6.22.60.01	Dépenses Crèches	8	- 3	<b>€</b> (100 m)   100 m)
1551   1560   Detailor and SGS				Dotation au SGS						Dépenses - Subventions dans les infra. Sociales pour	ce		213
Dotation au SGS   Continuo a	0.61.35	1151	850	bâtiments	7.22.50.01					personnes handicapées (secteur privé)	တ		
Contact of the cont				Dotation au SGS						Dépenses - Construction et équipement halte garderie	es	ī. 3	4
687         478         Destinents         7.22.50.04         € 687.000,00         € .250.04         6.22.50.04         Depenses - subvention infrastructures sociales         6 67.000,00           474         A.74         batiments         7.22.50.01         € 687.000,00         € .23.50.01         Depenses - subvention infrastructures ocials         6 6.20.50.00         6.23.50.01         Depenses - subventions infrastructures ocials         6 6.20.00         6 6.20.00         6.20.50.01         Depenses - fonctionnement des auberges de jeunesse         6 75.000,00         6 85.000,00	0,61.39	0	255	bâtiments	7.22.50.06	÷	1		6.22.50.06	Etoile Polaire	co	- 3	
637 473 bătiments 7722-50.04 € 687.000,00 € 67.50.04 [Secteur public] (secteur public) (sec				Dotation au SGS			110.00	000 HB 440 440 24 HB		Dépenses - subvention infrastructures sociales	ce		
A	0.61.37	687	428	bâtiments	7.22.50.04	€			6.22.50.04	(secteur public)	8		
183   183				Dotation au SGS			17.60				es		
183   183	0.61.35	474	474	bâtiments	7.23.50.01	€				Dépenses - subventions infrastructures de santé	00		
183   183							U-5573				ce		
183   183						æ	_		6.24.00.01	Dépenses - fonctionnement des auberges de jeunesse	ço		
183   183   bètiments   7.24.00.01   € 125.000,00				Dotation au SGS			14.75				ce		33169
70         70         Dotation au SGS         7.28.00.01         €         70.000,00         €         70.000,00         €.28.00.01         Dépenses - Centre sportif de Woluwé         ce         75.000,00           602         bétiments         7.29.02.01         €         602.000,00         6.28.02.01         Dépenses - Centre sportif de Woluwé         ce         75.000,00           602         bétiments         7.29.02.01         €         8.033.000,00         €         8.138.000,00         6.28.03.01         Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht         ce         78.033.00,00           8033         8033         8138         bétiments         7.29.03.01         €         8.138.000,00         6.28.03.01         Dépenses - enseignement         co         €         8.033.000,00           75         Détitiments         7.30.02.01         €         8.138.000,00         €.30.02.01         Dépenses - enseignement         co         €         75.000,00           75         Détitiments         7.30.02.01         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00         €         75.000,00 <td>0.61.35</td> <td>183</td> <td>183</td> <td>bâtiments</td> <td>7.24.00.01</td> <td>ψį</td> <td>*****</td> <td></td> <td></td> <td>Dépenses - Tourisme social</td> <td>83</td> <td></td> <td></td>	0.61.35	183	183	bâtiments	7.24.00.01	ψį	*****			Dépenses - Tourisme social	83		
70         30         bitiments         7.28.00.01         €         7.000,000				Dotation au SGS							ce		8
602         662.         betiments         7.29.02.01         € 602.000,00         € 6.23.02.01         Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht         ce         € 715.000,00           8033         8033         Bétiments         7.29.03.01         € 8.033.000,00         € 75.000,00         €	0,61,35	70	20	bâtiments	7.28.00.01	€			6.28.00.01	Dépenses - Centre sportif de Woluwé	00		300
602         602.0         bitiments         7.29.02.01         €         602.000,00         €         6.29.02.01         Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht         co         €         602.000,00           8033         8033         8033         8033.000,00         €         8.233.000,00         €         8.233.000,00         €         8.033.000,00           75         Dotation au SGS         7.30.02.01         €         8.033.000,00         €         8.20.02.01         Dépenses - enseignement         ce         €         7.5000,00           75         Détation au SGS         7.30.02.01         €         75.000,00         €         75.000,00         ca         €         75.000,00           75         Détation au SGS         7.30.02.01         €         13.594.000,00         €         75.000,00         ca         €         75.000,00           75         TOTAL CE         75.000,00         €         13.594.000,00         €         13.594.000,00         €         13.594.000,00				Dotation au SGS			2.03				ခင		333
8033         8138         Detation au SGS         C 8.033.000,00         £ 8.033.000,00	2.61.35	602	602	bâtiments	7.29.02.01	£	11 - 5 1 5			Dépenses - complexe sportif d'Anderlecht	00		
8033	_			Dotation au SGS			100.0				es		£ 8.423.000,00
75   75   75   75   75   75   75   75	3.61.35	8033	8138	bâtiments	7.29.03.01				6.29.03.01	Dépenses - enseignement	co		233
75   10 12 12 12 12 12 13 13 13 13 13 14 13 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15				Dotation au 5G5			33.5				ce		
(€ 13.400.000,00   € 13.594.000,00   € 13.594.000,00   € 13.615.000,00   € 13.615.000,00   € 13.615.000,00	2.61.35	75	75	bâtiments	7.30.02.01	€			6.30.02.01	Dépenses - CIVA	co		
€ 13.615.000,00 € 13.594.000,00 € 13.594.000,00					TOTAL CE								€ 22,806,000,00
					TOTAL CO							l	€ 13,594,000,00

## **BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGET 2013: RECETTES**

		2012 Initial	2013 Initial
9.01	DOTATION COCOF	931.000,00	640.000,00
9.01.00	Dotation COCOF pour le CRF et le SA	931.000,00	640.000,00
9.02	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	265.000,00	265.000,00
9.02.01	Recettes prestations forfaitaires du CRF	265.000,00	265.000,00
9.07	AUTRES RECETTES	47.000,00	45.000,00
9.07.01	Autres recettes du CRF	45.000,00	45.000,00
9.07.02	Recettes du SA	2.000,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	1.243.000,00	950.000,00

**BUDGET ETOILE POLAIRE: BUDGET 2013: DEPENSES** 

			2012 Initial	2013 Initial	
8.01	DEPENSES DU PERSONNEL	00	889.000,00	786.000,00	
		CE	889.000,00	786.000,00	
8 01 00	Dépenses du personnel du CRE et du SA	CO	889.000,00	786.000,00	
0.01.00		CE	889.000,00	786.000,00	
0 00		CO	141.000,00	125.000,00	
8.02	DEFENSES DE FONCTIONNEMENT	CE	141.000,00	125.000,00	
8 03 01	Tay in functional of courses	CO	111.000,00	124.000,00	
0.02.01	Depenses de Fonctionnement du CAF	CE	111.000,00	124.000,00	
0000	Deposition of Fountiament of A	CO	30.000,00	1.000,00	
0.02.02	Depenses de Fonctionnement du 3A	CE	30.000,00	1.000,00	
8 03	ALIVOO I SEU ENEMES VNEM V LE SNOIL V AVALA SESSOAS	CO	20.000,00	23.000,00	
6.03		$^{\mathrm{CE}}$	20.000,00	23.000,00	
8 03 01	Graces réposatione et eménorament des langue du CDE	CO	18.000,00	23.000,00	
0.03.01	Orosses reparations et anienagement des rocaux du CNF	$^{ m CE}$	18.000,00	23.000,00	
0 03 03	AD its arroad and turning to anoitomone, account	CO	2.000,00	0,00	
0.03.02	Grosses reparations et amenagement des rocaux du 3A	CE	2.000,00	0,00	
8 0.4	ALIVINOMIGE VE SEVED V	CO	19.000,00	15.000,00	
0.04		CE	19.000,00	15.000,00	
8 04 01	DD it antimomination study of	CO	15.000,00	15.000,00	
0.04.01	ACIAIS PAUTINOMAUX UU CAN	$^{ m CE}$	15.000,00	15.000,00	
0 04 03	A) the annimomentation abody A	CO	4.000,00	0,00	
0.04.02	Achais paniniomanx an 5A	CE	4.000,00	0,00	
8 0 5	Saai iiaOyyyi shnayyassidsayini	CO	63.000,00	0,00	
0.03	INVESTIBATION IN TRAINIBLES.	CE	63.000,00	0,00	
60 50 8	(ainabara atlad) mailidamni atnamaasitaaval	CO	63.000,00	0,00	
6.03.02	myesussements miniodiners (name gardene)	$^{\mathrm{CE}}$	63.000,00	0,00	
208	Saadusijadna sailuni saulajad au Enamasdiloamad	CO	1.000,00	1.000,00	
0.07		CE	1.000,00	1.000,00	
00 20 8	Damhonreamant de renattec incluse enracietráse	CO	1.000,00	1.000,00	
0.07.00	Nethrodulaent de recerca munea em eglancea	CE	1.000,00	1.000,00	
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	CO	1.133.000,00	950.000,00	
		CE	1.133.000,00	950.000,00	

## **SFPME**

		Initial 2012	Initial 2013
	DEPENSES		
<u>I. Dépenses pour</u>	le fonctionnement du service		
CHAPITRE 52 · Sc	ommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, etc.		
OTTAL TITLE 52 : OC	mines dues a des dels podi prestadons, rodi intares, a avada, etc.		
521 (cnd)	Locaux et matériel	51	52
522 (cnd)	Frais de bureau	65	66
523 (cnd)	Promotion	30	44
524 (cv)	Remboursement de recettes indues enregistrées	0	0
525 (cnd)	Charges financières	0	0
526 (cnd)	Autres prestations et travaux par des tiers	20	100
528 (cnd)	Informatique	0	0
529 (cnd)	Divers	5	5
529 (caa)	Divers	0	0
	Total 52	171	267
CHAPITRE 55 : So	ommes dues pour l'acquisition de biens patrimoniaux		
	Tee	1	
550 (cnd)	Mobilier et équipement de bureau	6	6
	Total 55	6	6
II. Depenses pour	la formation des indépendants		
OLIABITE FO. O.			
CHAPITRE 53: SC	ommes dues à des tiers suite à l'exercice de sa mission statutaire		
531 (cnd)	Eroja da parcappal du contra	4.900	5.047
531 (cnd)	Frais de personnel du centre  Centre - Frais de fonctionnement	1.900	1.900
533/01 (cnd)	Equipement du centre	62	62
	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets	02	02
533/04 (cnd)	européens	345	345
533/09 (cv)	Rétrocession frais de constitution des dossiers	76	76
534/00 a) (cnd)	Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments	0	0
534/00 b) (cnd)	Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants	50	40
534/01 a) (cnd)	Charges immobilières du centre (capital)	561	591
534/01 b) (cnd)	Charges immobilières du centre (intérêts)	195	167
534/02 (cnd)	Locations immobilières (y compris charges et frais d'aménagement)	95	0
534/03 (cnd)	Réfections immobilières	40	0
538 (cnd)	Consortium de validation des compétences	14	14
538 (caa)	Consortium de validation des compétences	0	0
539 (cnd)	Frais exceptionnels	0	0
	Total 53	8.238	8.242
<b></b>			
CHAPITRE 54 : Fo	onds social européen		
E40/04 / 1)	I A manustica and a second are a second as a second are a second as a second are a second as a second are a s		2.1
540/01 (cnd)	Apprentissage et compagnonnage	0	64
540/02 (cnd)	Orientation et évaluation dans la formation en alternance	0	14
540/03 (cnd)	Objectif 3	0	0
540/04 (cnd)	COVA1	0	0
540/05 (cnd)	COVA2	0	0
540/06 (cnd)	Dépenses exceptionnelles	0	0
	Total 54	0	78
	TOTAL DEC DEDENCES	0.445	0.500
	TOTAL DES DEPENSES	8.415	8.593

	RECETTES		
APITRE 41 · I	Produits résultants de l'exercice de sa mission statutaire		
<u> </u>	Toddits resultants de l'exercice de sa mission statutaire		
411	Recettes indues enregistrées	0	(
412/01	Frais de constitution des dossiers (part SFPME)	39	39
412/01	Frais de constitution des dossiers (part centre)	76	76
413	Revenus financiers	0	(
414	Recettes exceptionnelles	0	C
	Total 41	115	115
420/01	Apprentissage et compagnonnage	0	(
	Fonds d'origine européenne		
420/02	Orientation et évaluation dans la formation en alternance	0	
	Objectif 3	0	
420/03			
420/03 420/04	COVA1		
420/03 420/04 420/05	COVA1 COVA2	0	(
420/04		0	(
420/04 420/05	COVA2 Recettes exceptionnelles	0	(
420/04 420/05	COVA2	0 0 0	(
420/04 420/05 420/06	COVA2 Recettes exceptionnelles	0 0 0	(
420/04 420/05 420/06	COVA2 Recettes exceptionnelles Total 54	0 0 0	()
420/04 420/05 420/06	COVA2 Recettes exceptionnelles Total 54	0 0 0	( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( (
420/04 420/05 420/06 APITRE 45 : I	COVA2 Recettes exceptionnelles Total 54  Intervention de la Commission communautaire française	0 0 0	(

## IBFFP - Budget Initial 2013

	Dépenses		Dépenses						
		Budget 2012	Budget 2013	Ecarts					
811	Salaires et charges sociales	24.335.819,16	25.739.963,94	1.404.144,78					
8111	Charges salariales	24.335.819,16	25.739.963,94	1.404.144,78					
812	Achats de biens non durables et de services	12.587.632,68	12.615.667,71	28.035,03					
812110	Matières premières et outillages	205.520,00	211.167,00	5.647,00					
812111	Entretien et Loaction matériel	445.709,50	548.667,00	102.957,50					
812112	Entretien Bâtment	1.429.965,00	1.400.563,00	-29.402,00					
812113	Fournitures diverses	1.394.493,36	1.640.429,00	245.935,64					
8121140	Experts	888.623,83	1.363.955,39	475.331,56					
8121145	Frais de Communication	525.183,15	455.520,00	-69.663,15					
812115	Frais assurances	79.244,14	77.301,14	-1.943,00					
812116	Autres frais stagiaires	134.835,00	102.104,00	-32.731,00					
812117	Partenariat Secteur Privé	4.757.604,36	5.044.904,38	287.300,02					
812118	Autres Frais du personnel	187.560,00	165.435,00	-22.125,00					
812119	Autres Fournitures	27.250,00	107.150,00	79.900,00					
812120	Loyers et charges des Bâtiments	1.976.845,00	961.978,00	-1.014.867,00					
812210	Partenariat Secteur Public	534.799,34	536.493,80	1.694,46					
823	Intérêts imputés en débit	362.533,95	946.538,04	584.004,09					
823000	Charges financières	362.533,95	946.538,04	584.004,09					
834	Transferts de revenus aux ménages :	4.250.097,92	3.949.024,90	-301.073,02					
834310	Avantages stagiaires	4.250.097,92	3.949.024,90	-301.073,02					
845	Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels	254.560,63	263.783,50	9.222,87					
845000	Taxes et impôts directs et indirects	254.560,63	263.783,50	9.222,87					
871	Achats de terrains et de bâtiments dans le pays	0	0	0					
871320	Terrains et Constructions	0	0	0					
874	Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels	774.957,54	510.724,58	-264.232,96					
874220	Biens d'investissement hors informatique	171.477,54	136.024,58	-35.452,96					
874400	Logiciels Informatiques	148.530,00	82.900,00	-65.630,00					
874530	Matériel Informatique	454.950,00	291.800,00	-163.150,00					
885	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :	0	0	0					
885200	Organismes sécurité sociale	0	0	0					

42.565.601,88	44.025.702,67	1.460.100,79
---------------	---------------	--------------

	Recettes			
		Budget 2012	Budget 2013	Ecarts
916	Ventes de biens non durables et de services	-1.158.561,00	-1.315.012,50	-156.451,50
916100	Formations payantes	-1.158.561,00	-1.315.012,50	-156.451,50
938	Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service	-75.500,00	-363.600,00	-288.100,00
938000	Récupération diverses	-45.000,00	-249.000,00	-204.000,00
938110	Loyers	-30.500,00	-114.600,00	-84.100,00
946	Transferts de revenues à l'intérieur d'un groupe	-31.862.000,00	-35.139.000,00	-3.277.000,00
946100	Allocations de Base	-31.642.000,00	-35.139.000,00	-3.497.000,00
946120	Subsides de la Cocof	-220.000,00	0	220.000,00
949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :	-5.237.549,77	-2.623.843,64	2.613.706,13
949300	Récupération auprès d'OIP	-71.828,14	-66.599,14	5.229,00
949400	PAC	-1.653.450,00	-1.653.450,00	0
949600	ACS Actiris	-152.500,00	-162.000,00	-9.500,00
949610	Subsides RBC	-3.120.000,00	-500.000,00	2.620.000,00
949700	Récupération précompte immobilier	-239.771,63	-241.794,50	-2.022,87
959	Transferts en capital de l'Etranger :	-4.231.991,11	-4.584.246,53	-352.255,42
959100	FSE	-4.231.991,11	-4.584.246,53	-352.255,42

42 EEE 601 99	44 025 702 67	-1 460 100 70
-42.565.601.88	-44.025.702.67	-1.460.100.79

## **BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2013 : RECETTES**

		2012 Initial	Ajustement +/-	Initial 2013
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00		3.000,00
7.02.00	Prestations collectives	869.000,00	598.000,00	1.385.000,00
7.03.00	Initiatives	2.000,00		2.000,00
7.04.00	Accords de coopération	0,00		1.083.000,00
7.07.00	Dotation	126.473.000,00	1.308.000,00	131.724.000,00
7.08.00	Fonds social européen	436.000,00	0,00	472.000,00
7.09.00	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
7.10.00	Autres produits	8.000,00	-6.000,00	2.000,00
				_
TOTAL	DES RECETTES (en euros)	127.791.000,00	1.900.000,00	134.671.000,00

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2013 : DEPENSES

			2012 Initial	Initial 2013
-	SA I ISTURIZIONE SNOTE A ESAGO NA SASINAGAO	00	2.393.000,00	2.616.000,00
1	DEFENSES EN FRESTATIONS INDIVIDUELLES	CE	2.393.000,00	3.264.000,00
10108	_	CO	1.000,00	1.000,00
0.01.01	Examens complementanes dans le cadre de l'admission	CE	1.000,00	1.000,00
60108		CO	5.000,00	5.000,00
0.01.02	Examens comprementes dans le caule du processus grobar	CE	5.000,00	5.000,00
8 01 03	Trais de déplacement et de sésant	CO	227.000,00	265.000,00
6.011.03		CE	227.000,00	265.000,00
8 01 04	Aidee individuallee à l'intégration	CO	1.740.000,00	1.920.000,00
6.01.04		CE	1.740.000,00	2.496.000,00
8 01 05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le	CO	234.000,00	239.000,00
0.110.0	secteur ordinaire	CE	234.000,00	311.000,00
8 01 06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures	CO	186.000,00	186.000,00
0.11.00	de l'enseignement spécialisé	CE	186.000,00	186.000,00
Ш	Saviluda i 100 SNOIL & Esada na Sasnadad	CO	122.264.000,00	128.796.000,00
П		CE	122.264.000,00	128.796.000,00
8 07 01	Cubrantions & Pontration any CDE	CO	315.000,00	310.000,00
0.02.01	Sudventions a renteuen and CM.	CE	315.000,00	310.000,00
<i>cu cu</i> 8	Cultivantions & University and one CDE	CO	25.000,00	30.000,00
9.07.02	Supventions a finvestissment and CNI	CE	25.000,00	30.000,00
EU CU 8	Cultitantions any carrioss d'accompagnant	CO	5.557.000,00	6.212.000,00
6.02.03	Surveintons and services a accompagnement	CE	5.557.000,00	6.212.000,00
<i>PU CU</i> 8	Cultivantions any sarvings d'internétation nour sounds	CO	182.000,00	187.000,00
0.02.04	Subventions aux services a interpretation pour sourus	CE	182.000,00	187.000,00
50 60 8	ntarvantions dans la réminération at les charaes sociales des travaillanre ET	CO	25.411.000,00	27.242.000,00
6.0.70.0	net venuons dans la remaineration et les enaiges sociales des davanneus E11	CE	25.411.000,00	27.242.000,00
90 60 8	Cubyentions & Unvertissement any ETA	CO	424.000,00	424.000,00
0.02.00	DUDVEHHOUS & LHIVESUSSEHICHT AND LITE	CE	424.000,00	424.000,00

		CO	00 000 288	92 450 000 00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CE	88.692.000,00	92.450.000,00
00 00 8	Constantions amical to accoming at incoming at incoming and income.	00	940.000,00	1.105.000,00
0.02.09	Conventions prioritanes et nommatives	CE	940.000,00	1.105.000,00
8 07 10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'interface Grande	CO	45.000,00	45.000,00
0.02.10	Dépendance	CE	45.000,00	45.000,00
8 07 11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les	CO	656.000,00	656.000,00
0.02.11	familles en attente de places	CE	656.000,00	656.000,000
8 07 17	Dépenses relatives aux frais de fonctionnment du Fonds de gestion du plan	00	17.000,00	14.000,00
0.02.12	tandem bruxellois - Fonds Old Timer	CE	17.000,00	14.000,00
8 02 13	Gastion financière des subventions nériodianes à l'utilisation	CO	0,00	121.000,00
0.02.13	Oestion imanetere des subventions periodiques à 1 dunsauon	CE	0,00	121.000,00
Ш	SHALL VILLE OF SHALL SHA	00	1.322.000,00	1.322.000,00
		CE	1.322.000,00	1.322.000,00
8 03 01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et	CO	682.000,00	682.000,00
0.03.01	professionnelle des personnes handicapées	CE	682.000,00	682.000,00
60 50 8	Dánancac ralativac aux cubaidac rama da la Lataria Nationala	CO	640.000,00	640.000,00
0.03.02	Depenses relatives and substites regus de la Loteire ivationate	CE	640.000,00	640.000,00
$\mathbf{M}$	DEPENSES DEL ATIVES ALIV ACCOBRS DE COOPERATION	CO	000	0,00
1.4	DEI ENSES NEEATIVES ACA ACCONDS DE COOI ENATION	CE	000	0,00
00 70 8	Accorded a cocanstration area les comminantses et les régions	CO	0,00	0,00
0.04.00	Accords de cooperation avec les communautes et les regions	CE	0,00	0,00
1	DEPENSES DE DOI ITIONE CEMEDATE	CO	154.000,00	180.000,00
•		CE	154.000,00	180.000,00
8.05.01	Erais de constitution d'hymothèmes RTA	CO	7.000,00	7.000,00
0.00.01	rais de constitution d'hypoureques ETA	CE	7.000,00	7.000,00
00 50 8	Honorairae jatone du concail concultatif at fraie d'étudae	CO	10.000,00	10.000,00
0.00.02	Honorance, jetons du consen consunatii et mais d'etduce	CE	10.000,00	10.000,00
8 05 03	Frais de mission CGC	CO	2.000,00	2.000,00
6.02.03	Tights de lineacht soos	CE	2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	00	8.000,00	8.000,00
+0.00.0	Tais de documentan	CE	8.000,00	8.000,00

Promotion, duffusion  Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée  CO  Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies  Frais bancaires  Frais bancaires  TRANSFERT DE REVENUS  CC  CD  TRANSFERT DE REVENUS  CC  CD  OEBENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  CC  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CC  Annulation de créances  CO  Annulation de créances  CC  CO  CC  CD  CD	100		00	60.000,00	00,000,00
Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée  Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies  Frais bancaires  TRANSFERT DE REVENUS  CC  CD  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CD  ANNULATION DE CREANCES  CD  CO  Annulation de créances  CD  CD  CD  CD  CD  CD  CD  CD  CD  C	8.05.03	Fromotion, publication, diffusion	CE	00'000'09	60.000,00
Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies  CO Frais bancaires  Frais bancaires  TRANSFERT DE REVENUS  CC  TRANSFERT DE REVENUS  CC  CC  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  CC  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CC  ANNULATION DE CREANCES  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC	20 20 0	Obcompatible do Haranai at de Haranamen manant de la mamona bandionnée	CO	52.000,00	82.000,00
Mise en œuvre de la Convention des Nations Unies CE Frais bancaires CO TRANSFERT DE REVENUS CCE CO Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral CC EUROPEEN DÉPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL CD EUROPEEN Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi CC Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en CO ANNULATION DE CREANCES CC CC ANNULATION DE CREANCES CC	0.03.00	Observatone de l'accuen et de l'accompagnement de la personne nandicaped	CE	52.000,00	82.000,00
Frais bancaires  CE  TRANSFERT DE REVENUS  CC  TRANSFERT DE REVENUS  CC  CO  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  CC  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CC  ANNULATION DE CREANCES  CC  CO  Annulation de créances  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC	0 05 07	Mice on mirror do 10 Couramient and Motion I Inion	00	10.000,00	10.000,00
Heais bancaires  TRANSFERT DE REVENUS  CC  TRANSFERT DE REVENUS  CC  CD  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CC  ANNULATION DE CREANCES  CC  CD  Annulation de créances  CC  CD  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  C	0.03.07	Mise en œuvie de la Convendon des madons Omes	CE	10.000,00	10.000,00
TRANSFERT DE REVENUS  CO TRANSFERT DE REVENUS  CC  CD  CD  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  CC  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CO  ANNULATION DE CREANCES  CC  CO  Annulation de créances  CO  Annulation de créances  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  C	00 50 0	CONTROL OF CALCULATION OF CALCULATIO	CO	5.000,00	1.000,00
TRANSFERT DE REVENUS  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  CC  EUROPEEN  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CC  ANNULATION DE CREANCES  CC  CC  Annulation de créances  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC  CC	0.03.03	riais baileailes	CE	5.000,00	1.000,00
Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral  DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CO  ANNULATION DE CREANCES  CO  Annulation de créances  CO  Annulation de créances  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  C	1/1	STINEZXER ER PRESENT	CO	6.000,00	6.000,00
DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  BUROPEEN  EUROPEEN  CC  CD  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  CD  ANNULATION DE CREANCES  CD  CD  Annulation de créances  CO  Annulation de créances  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  C	٧١	INAMSFENT DE NEVENOS	CE	6.000,00	6.000,00
DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  EUROPEEN  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  ANNULATION DE CREANCES  CO  Annulation de créances  CO  Annulation de créances  CO  CO  CO  CO  CO  Annulation de créances  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  C	00 20 8	Thomas do warrants trans to worth the follows	CO	6.000,00	6.000,00
DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL  EUROPEEN  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi  Ordinaire  Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en  Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes  ANNULATION DE CREANCES  CO  CO  Annulation de créances  TOTAL DES DEPENSES (en euros)  CE  CO  CO  CE  CO  CE  CO  CE  CE  CO  CE  CE	0.00.00	Hansielt de levellus vers le pouvoir federal	CE	6.000,00	6.000,00
Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi CO ordinaire CE CE CE Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes CE CO ANNULATION DE CREANCES CE CE CE Annulation de créances CE	VIII	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL	CO	1.652.000,00	1.751.000,00
Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi CC CE Ordinaire CE Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes CC CO ANNULATION DE CREANCES CC CC CC Annulation de créances CC	IIIV	EUROPEEN	CE	1.652.000,00	2.163.000,00
Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en CO soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes CE CC ANNULATION DE CREANCES CE CC CC CC Annulation de créances CC	0 00 01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans l'emploi	CO	1.345.000,00	1.372.000,00
Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en CO Soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes CE CO ANNULATION DE CREANCES CE CE Annulation de créances CC	0.00.01	ordinaire	CE	1.345.000,00	1.784.000,00
ANNULATION DE CREANCES  ANNULATION DE CREANCES  CD  CD  Annulation de créances  CO  CE	00 80 8	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen dans les ETA et en	CO	307.000,00	379.000,00
ANNULATION DE CREANCES         CO           Annulation de créances         CO           TOTAL DES DEPENSES (en euros)         CO	0.00.02	soutien à l'inclusion dans les formations de Tremplin Jeunes	CE	307.000,00	379.000,00
Annulation de créances  CE  CD  CD  CD  CD  CD  CD  CD  CD  CD	M	SECUPE COLVETINA A TIMA A	CO	0,00	0,00
Annulation de créances CO CE CE CE TOTAL DES DEPENSES (en euros) CE CE	VI	ANNOLATION DE CNEANCES	CE	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)  CE  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO  CO	8 00 00	Annilation de oréanas	CO	0,00	0,00
euros) CO	0.70.0	Amulation de creances	CE	0,00	0,00
euros) CE					
euros) CE			00	127.791.000,00	134.671.000,00
			CE	127.791.000,00	135.731.000,00